

Séance du 2 septembre 2013

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 14
Présents ou représentés:14
Absents : %

Date de convocation : 23 août 2013
Secrétaire de séance : Mme Annette EPP

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM. Claude FOURNAISE adjoint, Yvette HOLTZMANN adjointe, Annette EPP adjointe, Christophe BALL, Franck LANG représenté par Claude FOURNAISE, Arlette KNITTEL, Jean KAUFFMANN, Pascal MAILLET, Marie-Madeleine SCHEER, François ADAM, Bernard RIEHL, Christian SUSS, Chantal MATTER.

Absents : %

DELIC-036-2013 : Objet : Projet éolien sur le site Nord.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du Président de la Communauté de communes du Pays de la Zorn, demandant à la Commune de Minversheim, de se prononcer pour ou contre la poursuite d'un projet éolien sur le ban communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce contre le développement d'un projet éolien sur son ban communal.

(Vote : 12 voix pour, 2 abstentions)

DELIC-037-2013 : Objet : Transfert de la prestation comptable à la CCPZ.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, proposant à la Commune de Minversheim, de confier la prestation comptable à la CCPZ.

Le coût de cette prestation est fixé à 5 € par écriture, ce qui représente un total de l'ordre de 4 000 € par an pour la commune de Minversheim.

Cette somme équivaut, charges comprises, à 5 heures de travail hebdomadaire du poste de secrétariat de mairie.

A budget égal, il faudrait de ce fait réduire les heures du secrétaire de mairie de 22 à 17 heures par semaine. Le secrétaire actuellement employé dans notre commune et celle de Lixhausen, verrait son poste à temps complet se transformer en un temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renonce à confier la prestation comptable à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-038-2013 : Objet : Lancement d'une Etude de faisabilité pour la recherche d'un terrain d'implantation en vue de construire un groupe scolaire intercommunal - Désignation du mandataire du groupement.

Les communes d'Alteckendorf, Ettendorf, Grassendorf, Minversheim et Ringeldorf ont le souhait de mener conjointement une étude de faisabilité pour la recherche d'un terrain d'implantation en vue de construire un groupe scolaire intercommunal. Alteckendorf, Ettendorf et Minversheim proposent d'accueillir le groupe scolaire. Cette étude sera confiée à un bureau spécialisé sélectionné à l'issue d'une consultation en procédure adaptée. Les cinq communes sont Maîtres d'ouvrages de cette opération. Pour l'exécution des actes, une seule commune sera désignée en tant que mandataire du groupement. Il est proposé de désigner la commune d'Ettendorf.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement d'une étude de faisabilité pour la recherche d'un terrain d'implantation en vue de construire un groupe scolaire intercommunal

RETIENT l'offre du SDAUH67 pour un montant de 11 700 € HT – Offre de base, sur la base des critères d'analyse du cahier des charges établi par les maîtres d'ouvrages

PREND ACTE que le bureau d'études procédera à un classement des terrains selon les critères d'analyse définis dans le cahier des charges

S'ENGAGE à examiner le rendu de l'étude

DESIGNE la commune d'Ettendorf comme mandataire du groupement qui sera en charge de la signature des contrats et du paiement des factures

DECIDE que la participation de chaque commune aux frais engagés se fera au prorata du nombre d'habitant selon le dernier recensement officiel en vigueur en 2013

AUTORISE le Maire à procéder au remboursement des frais engagés par la commune d'Ettendorf

AUTORISE le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-039-2013 : Objet : Effacement des réseaux France Télécom – Rue principale.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2012, approuvant le projet d'aménagement de la rue principale – portion arrêt de bus/rond-point - incluant la mise en souterrain du réseau téléphonique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'effacement des réseaux France Télécom – rue principale, pour un montant d'environ 1 243,55 € HT,
- Autorise le Maire à signer une convention avec France Télécom,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,
- Autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-040-2013 : Objet : Participation financière pour travaux de pavage.

Dans le cadre des travaux de voirie de la rue Principale, certains riverains ont manifesté le souhait de faire réaliser leur entrée d'immeuble avec des pavés de couleur, à la place d'un enrobé traditionnel, moyennant une participation financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe à 18 € par mètre linéaire de façade la participation financière des riverains ayant fait réaliser leur entrée d'immeuble avec des pavés de couleur.

(Vote : 9 voix pour, 4 voix pour 19€, 1 abstention)

DELC-041-2013 : Objet : Remplacement de la porte de la salle polyvalente accédant à la scène du théâtre.

Le Maire expose au Conseil Municipal une demande de l'AGESP pour le remplacement de la porte d'entrée de la Salle Polyvalente donnant sur la scène, cette porte n'est pas actuellement conforme aux normes d'isolation.

Vu les offres des entreprises consultées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les travaux de remplacement de la porte de la salle polyvalente accédant à la scène du théâtre à l'entreprise GERLING, sise Z.A. Route d'Engwiller à Bitschhoffen, pour un montant d'environ 1 627,16 € HT
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,
- Autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif,
- Accepte une participation de l'AGESP à hauteur du montant HT

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-042-2013 : Objet : Mise en place d'une porte d'entrée à l'Espace Jeunes.

Le Maire expose au Conseil Municipal une demande de l'ASCLM pour la mise en place d'une seconde porte d'entrée à l'espace Jeunes, aux fins notamment de créer, entre les deux portes, un espace isolant correct.

Vu les offres des entreprises consultées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les travaux de remplacement de la porte d'entrée à l'espace Jeunes à l'entreprise GERLING, sise Z.A. Route d'Engwiller à Bitschhoffen, pour un montant d'environ 2 216,70 € HT
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,
- Autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif,
- Accepte une participation de l'ASCLM

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-043-2013 : Objet : Remplacement des stores de l'école primaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal une demande de la Directrice de l'école, Mme Hournat, pour le remplacement des stores à lamelles détériorés dans sa salle de classe.

Vu les offres des entreprises consultées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les travaux de remplacement des stores de l'école primaire à l'entrepris WALTER, sise 5 rue de l'industrie - Z.A du Ried à Kilstett, pour un montant d'environ 655,00 € HT
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,
- Autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-044-2013 : Objet : Remplacement de l'adoucisseur de la salle polyvalente.

Mme Holtzmann, Présidente de l'AGESP, fait part au Conseil Municipal de la défection de l'adoucisseur de la Salle Polyvalente, et qu'il y avait urgence pour le remplacer.

Vu les offres des entreprises consultées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les travaux de remplacement de l'adoucisseur de la salle polyvalente à l'entreprise CULLIGAN, sise 22 rue des Mercuriales à Lampertheim, pour un montant d'environ 2 400,00 € HT
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,
- Autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.
- Autorise le Maire à signer le contrat d'entretien pour un montant de 195,84€ HT

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-045-2013 : Objet : Déplacement d'un candélabre – Rue Strang.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un riverain, sis rue Strang, souhaite le déplacement, de 40cm environ, du candélabre installé au droit de sa propriété pour accéder plus facilement avec sa voiture dans la rue Strang ou rentrer dans son garage.

A cet effet, il leur présente un devis de l'entreprise SOBECA pour un montant de 1 880,50€ HT

Au vu du prix de ces travaux, partant du fait que le candélabre était déjà en place avant la construction de la maison, et pour ne pas créer de précédent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renonce au déplacement du candélabre en question.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-046-2013 : Objet : Réfection des volets du logement école.

Le Maire expose au Conseil Municipal l'état délabré de trois volets du logement école qu'il fallait réparer avant leur remise en peinture.

Vu les offres des entreprises consultées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les travaux de réfection des volets du logement école à l'entreprise KRIEGER Jean-Marc, sise 11 rue des vergers à Duntzenheim, pour un montant d'environ 480,00 € HT
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,
- Autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-047-2013 : Objet : Remise en peinture des volets du logement communal.

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réfection de cinq volets du logement communal, il serait nécessaire d'y effectuer des travaux de peinture.

Vu les offres des entreprises consultées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les travaux de remise en peinture des volets (18 battants) du logement communal à l'entreprise HALBWACHS, sise 147 rue Saint Jean à Ettendorf, pour un montant d'environ 1 080,00 € HT
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,
- Autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-048-2013 : Objet : Mise en place de la stèle « Weber » - Rue de la pluie.

Le Maire expose au Conseil Municipal une demande de Mme Hassold pour la remise en place de la stèle « Weber » disparûte lors des travaux de réfection de la tranche 1 de la rue Principale vers Alteckendorf en 2004.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les travaux de réalisation et pose d'un socle béton pour pierre tombale à l'entreprise STARK & Cie, sise 98A rue de Versailles à Minversheim, pour un montant d'environ 200,00 € HT, soit 239,20 € TTC
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,
- Autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Vote : 13 voix pour, 1 abstention)

DELC-049-2013 : Objet: Subvention pour voyage scolaire

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par Monsieur Jean-Marie STAUDT, principal du Collège Gustave doré de Hochfelden, en faveur de cinq élèves de la commune de Minversheim qui ont participé à un voyage scolaire :

- en Angleterre du 26 mai au 1er juin 2013, pour quatre élèves et,
- à « Les Amanins » du 17 au 21 juin 2013 pour un élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer, conformément à la délibération du 28 avril 2008, une subvention de 32,50 €, aux élèves Océane ZAEPFEL, Julia WITZ, Edouard PERRON, Matthieu OLRV SCHAEFFER et Kévin OTT, tous domiciliés à Minversheim,
- précise que la dépense est inscrite l'article 6745 de la section de fonctionnement du budget 2013 de la Commune,

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux